



Assureur prétend que ma lettre n'était pas en RAR

Par **dah16**, le **31/03/2015 à 16:19**

Bonjour,

ayant souscrit une assurance vie, j'ai souhaité renoncer à mon adhésion dans le délai prévu par la Loi (30 jours).

J'ai ainsi fait parvenir ma lettre de renonciation en RAR.

J'ai bien reçu l'accusé de réception, en revanche l'assureur prétend que ma lettre n'avait pas été envoyée en recommandé avec accusé de réception...

Ainsi il me fait savoir que le délai légal de renonciation est aujourd'hui dépassé, et je me trouve dans l'obligation d'effectuer un ordre de rachat total afin de récupérer mon argent.

Comment prouver ma bonne foi?

Merci d'avance.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **31/03/2015 à 16:30**

Bonjour,

"J'ai bien reçu l'accusé de réception, en revanche l'assureur prétend que ma lettre n'avait pas été envoyée en recommandé avec accusé de réception..." faudrait qu'il explique comment cela peut être possible ? gardez le précieusement, scannez le et faites lui parvenir ? il changera peut être d'avis ?